

PRÉFET  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 28 février 2018

### **Alerte météo : le département de la Sarthe placé en vigilance orange pour un épisode neige – verglas**

**Le département de la Sarthe est placé en vigilance orange pour un phénomène de neige verglas à partir de 19h ce jour et jusqu'à demain, jeudi 1<sup>er</sup> mars à 19h.**

La perturbation atteindra l'ensemble du département dès ce mercredi soir, et au contact de l'air très froid, les précipitations seront neigeuses.

La neige s'étendra lentement du sud au nord la nuit prochaine. Les hauteurs de neige attendue seront de l'ordre de 3 à 5 cm.

En début de matinée ce jeudi, la neige sera remplacée quelques heures par de la pluie verglaçante.

Le dégel gagnera tout le département à partir de jeudi après-midi.

**Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau et les risques d'accident sont accrus.**

Nous vous rappelons les principaux conseils de prudence à appliquer en cas de neige/verglas :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun en vous assurant de leur circulation avant tout déplacement.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place le cas échéant.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

D'autre part, du fait de cet épisode de grand froid, il est rappelé la nécessité de faire vérifier les installations d'appareils de chauffage d'appoint préalablement à toute mise en service pour limiter le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Enfin, si vous rencontrez des personnes en difficulté d'hébergement, contactez le 115.